

Séquence 15 : Agenda 21 de la Culture.

Intervenants

Introduction : Hélène Combe, consultante à Extra-Muros, Recherche-Action, Nantes.

Animation : Hélène Combe

Synthèse orale : Hélène Combe

Elus et partenaires : Patricia Bodénes, élue de St Herblain, déléguée aux arts plastiques et développement durable. Ronan Dantec, adjoint au maire de Nantes, délégué à l'agenda 21 à Nantes-Métropole, Philippe Coutant, directeur de la Maison de la Culture de Loire-Atlantique, (MCLA) Nantes

Acteurs : Philippe Piau, Collectif Richesse, Angers, Philippe Chevrinais, plasticien à Artechéri, Rezé, Marcel Taillandier, plasticien et artiste sonore, Kalz-a-dud, Nantes.

Nombre de personnes dans la salle : 40 participants.

Introduction n°1 : Hélène Combe

A. Les grands axes de l'intervention

Hélène Combe présente le programme de l'agenda 21. La définition de l'agenda 21 est, au sens littéral, " ce qui doit être fait pour le 21ème siècle ", cela dans une perspective du rapport au temps long, en considération des générations à venir et en essayant d'avoir un rapport au temps ouvert (qui permette le développement de cultures inconnues et inimaginables pour nous aujourd'hui -selon Saint-Exupéry : " l'avenir, tu n'as pas à le prédire, tu as à le permettre "). Il s'agit d'interroger la façon dont la culture, comme l'écologie environnementale, l'économie solidaire et l'harmonie sociale, participe au développement durable du territoire.

Elle rappelle la définition du développement durable dans le rapport Brundtland de 1987 : le développement durable vise à promouvoir l'harmonie entre les humains et l'harmonie entre les humains et la nature. Le développement durable défend la cohésion sociale, et par là même la solidarité sociale, inter-générationnelle, entre les peuples mais aussi inter-culturelle. Le développement durable n'est pas viable sans que vivent des économies plurielles, car il suppose la prise en compte des échanges marchands mais également des échanges non marchands, voire non monétaires. Le développement durable concerne l'environnement, les activités sociales et culturelles, notamment notre rapport au patrimoine, à la mémoire, et l'investissement dans notre quotidien de l'espace public ou naturel.

Il induit aussi la notion de gouvernance partagée et exige que l'accès au savoir, constituant un facteur notoire de construction individuelle et collective, soit assuré par une mise en débat public, au cœur de quoi, bien entendu, les acteurs de la culture se trouvent.

Les agendas 21 de la Culture de Barcelone (2004), auxquels Ronan Dantec a participé,

réunissaient des collectivités locales de tous les pays. Ce rassemblement avait pour but de poser la question de ce que pourrait être la culture dans le cadre du développement durable. Une charte des agenda 21 de la culture a ainsi été rédigée, qui précise les engagements à respecter pour aller vers une culture inscrite dans le développement durable -voir le site : www.agenda21.cultura

Axe 1 : " la diversité culturelle est le principal patrimoine de l'humanité " Les citations suivantes, lues par Hélène Combe, sont extraites des agendas 21 de la culture :

- ▶ " L'accès à l'univers culturel et symbolique, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse constitue un facteur essentiel pour la formation de la sensibilité et des capacités d'expression ainsi que pour la coexistence harmonieuse et pour la construction de la citoyenneté. "
- ▶ " Le dialogue entre diversité et identité, individu et collectivité est nécessaire, tant à la construction d'une citoyenneté culturelle planétaire, qu'à la survie de la diversité linguistique et qu'au plein épanouissement des cultures "
- ▶ " Il existe de fortes analogies entre les questions culturelles et les questions écologiques du fait que la culture et l'environnement sont des biens communs de l'humanité "
- ▶ " L'appropriation de l'information et sa transformation en savoir par les citoyens est un acte culturel. "
- ▶ " les gouvernements locaux reconnaissent que les droits culturels font partie intégrante des droits de l'homme, les gouvernements locaux s'affirment comme des acteurs mondiaux, de premier ordre, dans la défense et la promotion des droits de l'homme "
- ▶ " Les espaces et les temps publics sont des biens collectifs qui appartiennent à tous les citoyens "

Axe 2 : l'imbrication des politiques culturelles et des autres politiques

- ▶ " La qualité du développement durable requiert l'imbrication des politiques culturelles et des autres politiques publiques, sociales, économiques, éducatives, environnementales et urbanistiques. "
- ▶ " Le travail est un des principaux espaces de la créativité humaine, sa dimension culturelle doit être reconnue et développée. "
- ▶ " Evaluer correctement l'ensemble des apports de la création et de la diffusion des biens culturels, amateurs ou professionnels, de nature artisanale, industrielle, individuelle ou collective, devient dans le monde contemporain un facteur décisif d'émancipation, de garantie de la diversité culturelle et, par conséquent, une conquête du droit démocratique des peuples à affirmer leur identité dans les relations entre les cultures. "
- ▶ " Les politiques culturelles doivent trouver un point d'équilibre entre les intérêts publics et privés, entre la vocation publique de la culture et son institutionnalisation "

B. Parti pris ou message général.

Il faut donc reconnaître la place constitutive de la culture dans le développement durable, et accepter que cette culture soit portée par l'ensemble des représentations et des pratiques des groupes sociaux et des individus, qu'elle leur est nécessaire, en toute équité et dans le respect des diversités, présentes et à venir.

Ceci posé, la question reste des moyens dont disposent les gouvernements locaux pour utiliser cette référence que sont les agendas 21 de la culture.

Pour ouvrir le débat, on peut se poser cette question : " quelle est la place de la culture dans une perspective de développement durable et quels sont les liens possibles entre les

agendas 21 de l'agglomération nantaise et les acteurs de la culture ? ”

II - Position des élus et des partenaires :

Ronan Dantec : le rassemblement de Barcelone en 2004 est une date importante : C'est une des rares fois où, à l'échelle internationale, les acteurs de la culture ont essayé de voir ensemble où en était leur vision des politiques culturelles actuelles et de leurs enjeux. Le document rédigé marque un point d'étape dans la réflexion collective. Plusieurs articles dans ce document insistent sur le fait que la culture n'est pas un bien matériel et marchand comme les autres.

On y trouve trois axes majeurs :

- ▶ Le premier axe est celui de la diversité culturelle. Il est notamment questionné sous l'angle de l'espace public urbain. Il a pour enjeu le respect de cette diversité, qui assure le " bien être collectif et l'épanouissement individuel ".
- ▶ Le deuxième axe est l'émergence de la ville et des territoires, des collectivités locales
- ▶ comme acteurs majeurs du développement durable. Le dernier est le refus de la marchandisation comme diktat. Pour garantir une culture diversifiée et équitable, on ne peut soumettre son existence à la spéculation des grands groupes commerciaux. L'article 35 invite : " les créateurs et les artistes à s'engager auprès des villes et des territoires, dans l'identification des problèmes et des conflits de nos sociétés, dans l'amélioration du vivre ensemble et de la qualité de vie, en développant la capacité de création et le sens critique de tous les citoyens, notamment quand il s'agit d'affronter les grands enjeux des villes ".

Il faut donc comprendre l'agenda 21 local comme un élément de mobilisation de l'ensemble des acteurs. Dans cette dynamique, la ville de Nantes et la Communauté Urbaine ont décidé de débiter sur un axe concret d'agenda 21, où la dimension de la culture est reconnue comme un élément d'urbanité contemporaine.

Patricia Bodénes : La plus grande difficulté à laquelle on se trouve confronté en matière de politique culturelle, c'est le refus de beaucoup de gens d'envisager l'art comme faisant partie du social, et inversement.

Depuis 1997, la ville de Saint Herblain s'interroge sur le développement culturel de son territoire et a décidé de ne plus avoir de service municipal de la culture. Elle s'est alors dotée d'une agence culturelle qui a permis de développer des pratiques et des micro-projets, des façons d'aborder la culture de manière différente. Les élus ont pu voir que la culture ne se limitait pas, ne se lisait pas, ne se jugeait pas à la fréquentation des salles de spectacle, des bibliothèques. L'agence a favorisé la rencontre des artistes et des habitants et de créer une dynamique entre eux.

A un moment, on a beaucoup parlé de culture pour tous, alors qu'il est préférable d'œuvrer pour une culture de tous, cette culture que l'on a tous en nous et que l'on peut avoir envie de partager. Mais il reste à savoir comment on peut faire entrer la pratique culturelle dans ces réflexions..

Philippe Coutant (MCLA) : on peut constater qu'effectivement, le mot " Culture " fait peur. Beaucoup de gens estiment qu'ils n'ont pas accès aux espaces culturels. C'est pourquoi la notion de formation, de sensibilisation du public est essentielle. Par exemple, la télévision peut être de bonne ou de mauvaise qualité, la question reste le choix possible entre la diversité des propositions.

On ne peut pas critiquer les gens qui ne peuvent pas, pour diverses raisons matérielles ou

non, s'impliquer dans une démarche culturelle.

Mais la culture se véhicule, par réseau par exemple, et il faut donc démultiplier les méthodes pour toucher les gens.

Il faut désacraliser le mot culture, qui est un mot très élastique, et expliquer que l'exigence culturelle ne suppose pas nécessairement d'avoir BAC + 5 ou 10. Par ailleurs, la présence des artistes sur un territoire est capitale. Si on veut parler de politique culturelle durable, il faut soutenir les artistes locaux et leur faire confiance, et il faut aussi les relayer dans leur métier, les soutenir, leur permettre de subsister. Car, la culture et ses représentations symboliques, est le reflet de notre société. Aujourd'hui, elle se trouve imbriquée avec le politique, ce qui veut aussi dire que s'il n'y a pas de moyens publics, elle s'écroule (comme l'a illustré le problème des intermittents du spectacle).

III - Les expériences ou initiatives relatées par les porteurs de projets.

Nous avons préféré éviter les exemples, pour passer directement au débat et aux questions, les points de vue entre les porteurs de projets, les intervenants et les politiques ont été vifs et instructifs.

IV - Les principaux thèmes qui émergent du débat, les questions posées et propositions (en précisant qui les posent ou proposent : élus, acteurs, partenaires)

1 : L'Évaluation : des indicateurs de richesse autres.

La question de l'évaluation est un enjeu essentiel de la culture dans l'Économie Sociale et Solidaire.

Comment décide-t-on d'évaluer, quels choix fait-on ? Comment évalue-t-on le " faire ensemble " et la qualité des objectifs ? Il faut préciser qu'il n'existe pas que des indicateurs comptables, qu'on dispose d'indicateurs qualitatifs et qu'on peut en définir d'autres. Cela veut aussi dire qu'il ne faut pas toujours " tout " compter.

Au cœur de cette question de l'évaluation et de la comptabilisation des indicateurs, se trouve en fait une question citoyenne, ce n'est pas une question réservée aux experts, mais c'est une question qu'il faut partager avec les citoyens : non seulement il s'agit de mesurer ce qui compte le plus pour l'individu, mais aussi ce qui compte le plus collectivement. C'est pourquoi on ne peut faire l'économie de la participation citoyenne dans l'élaboration des politiques culturelles, dans la construction des processus de prises de décision comme dans la co-production des indicateurs d'évaluation des programmes et des projets artistiques et culturels.

2 : L'agenda 21, comme un constat fait du monde dans lequel on vit (le 21ème siècle) et l'élaboration d'un nouveau contrat social.

L'agenda 21 est aussi un constat du contexte actuel : celui de l'hyper industrialisation avec une industrie culturelle massifiante qui fait que les gens n'ont plus la possibilité de s'individuer. Or, quelqu'un de non individualisé est une personne sans voix qui ne participe plus à la démocratie, aux enjeux collectifs. C'est par ce biais là de la réflexion qu'il faut voir les engagements des agendas 21 locaux.

L'agenda 21 doit poser la question de la façon dont l'individu devient créateur, acteur pour sa propre société, peut participer dans un acte et une durée de transmission.

3 : Le développement durable, en soi, invite à un décloisonnement de la société et des disciplines, on ne peut donc pas ignorer la participation de la culture à ce mouvement d'intelligence collective.

L'axe de la diversité culturelle est un choix primordial, dans le local notamment ; elle apporte des exigences nouvelles. Cette nécessité de diversité engage beaucoup les politiques publiques, et non seulement les politiques culturelles.

On peut, par exemple, mentionner la question de l'espace public : l'enjeu d'urbanité est un enjeu culturel (comment fait-on vivre sur l'espace public commun des gens qui ont des choix culturels différents ?).

Il faut faciliter la compréhension du monde à des personnes qui vivent éloignés des lieux de ressources culturelles référencées. Dans ce travail d'élaboration collective, on doit réfléchir sur la manière dont on peut se rapprocher les uns des autres en acceptant la différence et la diversité : sortir des murs, amener les gens sur l'espace public, connaître les " autres " et les reconnaître, se faire connaître et reconnaître par eux, accorder une valeur équitable aux savoirs et aux vécus.

4 : élaborer ensemble une possibilité de participation au monde.

La question de l'engagement et de la responsabilité de chacun est à la base de ce document : il induit la co-élaboration, la co-évaluation, la co-production et la co-responsabilité. Il faut donc maintenant faire confiance aux acteurs locaux. Comment peut-on identifier les ressources locales porteuses de valeurs culturelles fortes pour la collectivité ?

Il faut aussi faire un inventaire des " richesses " locales, des actions locales et définir les besoins locaux - sans repli identitaire et régional. Selon Bernard Lubat, fier gascon international, " la culture ", la recherche participe d'une même dynamique de développement et crée du désir d'humanité. Les créateurs-chercheurs sont des passeurs.

Enfin, nous devons nous méfier des cadres trop normés, souvent issus de bonnes volontés mais qui peuvent brider très rapidement toute innovation, tout plaisir d'activité et d'élan créatif, nous devons nous montrer d'une extrême vigilance et réévaluer en continu les cadres et les objectifs évolutifs qui épousent le rythme de la vie. C'est plutôt dans les moyens qui permettent à différentes personnes d'intervenir que le développement durable est viable. Par ailleurs, l'acte créateur n'est pas réservé aux artistes, l'intelligence collective est partageable et facteur actif et créatif.

IV - Les pistes de collaboration pour l'avenir et les progrès à réaliser ensemble (entre collectivités et acteurs de l'ESS)

I.

Piste 1 : la culture et son évaluation doivent être envisagées au regard du développement durable, en plaçant la personne au centre des débats. Les systèmes de co-élaboration et de co-évaluation doivent être produits et des nouveaux outils de démocratisation participative doivent être animés et utilisés.

Piste 2 : nous devons, acteurs de la culture de l'Economie Sociale et Solidaire, nous approprier les médias d'informations (comme Télénantes) et les espaces publics culturels en contractualisant des engagements mutuels ; il nous faut prendre les outils en main, travailler avec le son, les images, s'introduire dans ces espaces et ces temps publics. Dans le même sens, on peut aussi ouvrir des perspectives vers l'étranger, en activant des relations internationales et des échanges culturels. Les politiques peuvent-ils s'engager à

faciliter pour cette culture de proximité l'accès à ces médias et à ces espaces culturels publics ? Les politiques peuvent-ils garantir la diversité de l'accès à la culture et encourager l'existence de réseaux de distribution et de diffusion alternative ?

Piste 3 : acteurs, citoyens, pouvoirs politiques, il nous faut sortir des murs " des grosses structures institutionnelles ". En ce sens, la culture amateur et la culture de tous doit être soutenue. Enfin, un véritable travail de sensibilisation aux différentes formes culturelles doit être entrepris. Travailler à une culture commune tout en respectant fortement la diversité culturelle de chacun. Lutter contre le nivellement des formats d'une proposition " unique, unifiante et lénifiante ".

Piste 4 : Chacun peut dorénavant s'inscrire dans les groupes d'élaboration des agendas 21 de la ville de Nantes, qui auront lieu dès septembre. Il s'agit maintenant d'amorcer la dynamique de co-production des agendas 21 locaux : groupe de travail et plans d'actions. Mais le diagnostic qui doit être réalisé sur la métropole devrait être partagé avec tous les acteurs de la culture, car il appartient à tous.

Piste 5 : Le réseau Ecosolies pourrait-il se faire le relais d'informations sur les lieux et les temps de toutes ces actions. Il est aussi envisageable de prendre en main la réflexion à mener sur les critères d'évaluation... Cela sera peut-être le moyen d'apporter une alternative au problème du choix culturel confiés uniquement aux conseils d'experts.

VI- Remerciements aux différentes personnes ayant porté ce débat (Structure / Intitulé de l'expérience / Intérêt/ e-mail / téléphone)

II.

- ▶ **Hélène Combe**, consultante à Extra-Muros, Recherche Action ; 3, place de la Bourse, 44000 Nantes ; www.extra-muros.coop ; 02 40 68 91 40 ; h.combe@extra-muros.coop
- ▶ **Philippe Coutant**, directeur de la Maison de la Culture de Loire-Atlantique ; 68, rue du Général Buat ; 44000 Nantes ; contact@mcla.asso.fr ; 02 28 24 28 24
- ▶ **Philippe Chevrinais**, plasticien à Artechéri ; 15 quai Marcel Boissard, 44400 Rezé ; 02 40 75 45 34 ; artecheri@altern.org
- ▶ **Philippe Piau**, Collectif Richesse, Angers ; philpiau@wanadoo.fr
- ▶ **Marcel Taillandier**, Kalz-a-dud, Nantes ; kalzadud@free.fr

Synthèse rédigée par Juliette Monbureau et Marie P. Rolland (La Luna). Nantes, juillet 2005.